

# PRÉPARER UN CONCOURS OU UN EXAMEN PROFESSIONNEL

**VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET**D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

LA PROGRAMMATION DES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET AUX EXAMENS PROFESSIONNELS DÉPEND DE CHAQUE DÉLÉGATION DU CNFPT.

NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER SON OFFRE SUR WWW.CNFPT.FR

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 80, rue de reuilly 75012 paris

TÉL : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 0



## VOUS ÊTES AGENT TERRITORIAL

**VOUS SOUHAITEZ** 

## ÉVOLUER Dans votre carrière

VOUS ÊTES MOTIVÉ

## PRÉPAREZ UN CONCOURS OU UN EXAMEN PROFESSIONNEL

L'INSCRIPTION AUX DIPOSITIFS DE PRÉPARATION AUX CONCOURS ET AUX EXAMENS PROFESSIONNELS EST DÉSORMAIS DISPONIBLE EN LIGNE.

POUR PLUS D'INFORMATION RENDEZ-VOUS SUR WWW.CNFPT.FR, RUBRIQUE SE FORMER > L'INSCRIPTION EN LIGNE.

## PRÉPARER UN CONCOURS OU UN EXAMEN PROFESSIONNEL, UNE DÉMARCHE EN 5 ÉTAPES.

### étape 1

## JE FAIS LE POINT SUR MON PROJET DE CONCOURS OU D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Je me pose les questions suivantes :

- suis-je motivé pour m'engager à passer un concours ou un examen professionnel ?
- suis-je prêt à m'investir pleinement dans mon projet de formation tout en conciliant mon activité professionnelle et ma vie personnelle?

Je me renseigne sur :

- les concours et examens auxquels je peux prétendre,
- les conditions requises pour s'inscrire,
- les annales et rapports de jury disponibles,
- les cadrages des épreuves : présentation et/ou programme des épreuves,
- les préparations proposées par le CNFPT, sachant que cellesci sont susceptibles d'être comptabilisées au titre du Compte Personnel de Formation (CPF).
- les tests d'accès préalables à ces préparations,
- mon évolution de carrière, une fois que j'aurai réussi mon concours.

## ÉTAPE 2

#### JE VALIDE MON PROJET AVEC L'ACCORD DE MON EMPLOYEUR QUI M'INSCRIT AU CNFPT

J'ai obtenu les informations nécessaires et je parle de mon projet avec mon employeur notamment lors de mon entretien professionnel annuel. Il doit valider mon projet et effectuer mon inscription auprès du CNFPT.

Je suis convoqué à un test d'orientation obligatoire dans la plupart des cas.

## ÉTAPE 3

#### JE RÉALISE MON PARCOURS DE FORMATION

Au vu des résultats obtenus au test, le CNFPT m'oriente sur un parcours de formation adapté à mes besoins...

- une entrée en préparation au concours ou à l'examen professionnel,
- une orientation vers un dispositif préalable à la préparation au concours ou à l'examen qui me permet de renforcer mes capacités en expression écrite, analyse, synthèse, voire en mathématiques,
- une proposition de formation sur les compétences de base.

En fonction des résultats, je peux être amené à revoir et adapter mon projet de concours ou d'examen professionnel.

Il appartient à mon employeur de valider la proposition du CNFPT qui m'accompagnera tout au long de mon parcours.

Je fais la démarche de m'inscrire au concours ou à l'examen professionnel auprès de l'organisateur du concours ou de l'examen professionnel.

### ÉTAPE

#### JE PASSE LE CONCOURS OU L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Je suis convoqué aux épreuves par l'organisateur du concours ou de l'examen professionnel.

#### ÉTAPE 5

#### JE FAIS LE BILAN POUR AVANCER DANS MON PROJET D'ÉVOLUTION

J'obtiens les résultats du concours ou de l'examen professionnel, je peux faire un nouveau point sur mon projet initial, et éventuellement, je peux poursuivre un parcours de formation avec le CNFPT si mon employeur me le conseille.

## LE CNFPT VOUS ORIENTE ET VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS DE FORMATION.

#### VOUS TROUVEREZ SUR WWW.CNFPT.FR:

- des tests d'auto-évaluation portant sur votre motivation et vos connaissances sur les thématiques suivantes : fondamentaux en français, mathématiques et physique,
- des informations sur les formations, les parcours possibles et le dispositif des préparations dans sa globalité (les calendriers des formations sont diffusés sur les pages régionales du site internet),
- l'accès au Wikiterritorial, espace d'échanges et de partage d'informations des collectivités territoriales et de ressources liées aux dispositifs de préparation proposés (en téléchargement),
- le répertoire des métiers qui décline les activités et les compétences des 231 métiers territoriaux.

# COMMENT M'INSCRIRE AU CONCOURS OU À L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE MON CHOIX ?

S'inscrire est une démarche personnelle.

• Vous devez procéder à votre pré-inscription dans les délais fixés, auprès de l'organisateur du concours ou de l'examen.

